

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme  
**Herausgeber:** Association nationale pour le développement du tourisme  
**Band:** 2 (1919)

**Artikel:** Rapport des commissaires vérificateurs des comptes pour l'exercice 1919  
**Autor:** Martin, A. / Scherrer  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-629707>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Rapport des commissaires vérificateurs des comptes pour l'exercice 1919.

---

Les soussignés ont procédé à Zurich en date du 28 février 1920 à la vérification des comptes de l'Office Suisse du Tourisme pour l'exercice 1919.

Mr. le Conseiller d'Etat Baumgartner à St. Gall retenu par la maladie a été remplacé par Mr. le Dr. Scherrer, Président de la ville de St. Gall.

Les vérificateurs ont pointé les différents postes du compte d'exploitation et les ont comparés avec les écritures du Grand Livre. Ils en ont reconnu la complète exactitude et ont constaté que la comptabilité de l'Office du Tourisme était tenue dans un ordre parfait.

Les écritures ont été du reste vérifiées au cours de l'exercice par un vérificateur officiel qui a présenté sur ses constatations des rapports spéciaux au comité.

Les vérificateurs des comptes proposent donc d'approuver les comptes de l'exercice de 1919 et de donner décharge à la Direction et au Comité avec remerciements les plus sincères pour leur gestion.

Ils tiennent également à féliciter le Secrétaire de la Direction Mr. Jatton de la bonne tenue des écritures et comptes de l'Office.

**Genève et St. Gall** le 28 février 1920.

(sig.) **A. Martin**

Vice-président de l' A. C. S.

(sig.) **Dr. Scherrer**

Président de la Ville de St. Gall.